



Charte du CDI

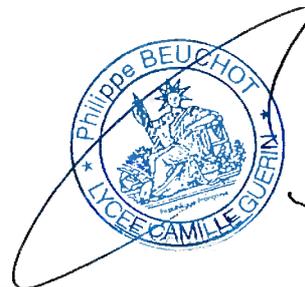
élaborée en concertation avec les élèves et l'équipe éducative en commission CDI le 4 mai 2018

Au coeur du lycée, le CDI est un lieu destiné à la recherche documentaire, à l'information et à la lecture. C'est un lieu de travail et d'ouverture culturelle qui a vocation à accueillir tous les élèves de l'établissement sous l'autorité des professeurs-documentalistes qui les accompagneront dans leurs recherches et travaux.

Pour créer un climat propice, il est important que chacun respecte les règles ci-dessous :

- le silence, le respect et la politesse sont de rigueur afin que tous puissent travailler dans les meilleures conditions,
- les exigences attendues en salle de classe sont les mêmes au CDI : pas d'utilisation de portable sauf à des fins pédagogiques (recherches, esidoc, Pronote), pas d'écouteurs ni de casquettes, pas de nourriture ni de boisson, pas de jeux divers,
- pour l'utilisation des salles de travail dans le cadre de travaux de groupe, les élèves devront en faire la demande auprès des professeurs-documentalistes et respecter locaux et matériel mis à disposition dans la salle.

Une attitude dérangeant le bon fonctionnement du lieu fera l'objet d'un rappel au règlement intérieur : l'élève devra donner son nom et sa classe. Tout manquement grave pourra être sanctionné par un avertissement voire une exclusion du CDI dont la durée sera à déterminer.



Engagement personnel à respecter la charte et le règlement du CDI du Lycée Camille Guérin

NOM :

Prénom :

Classe :

Lu et accepté le :

Signature :